Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 36 (1891)
Heft: 11

Artikel: Circulaires et pièces officielles
Autor: Welti / Ringier
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-336976

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société fédérale des officiers.

Le Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse aux Sections.

Chers camarades,

Nous vous informons que, pour répondre au vœu exprimé par quelques sections, nous avons décidé de retarder la réunion des délégués annoncée par notre circulaire du 15 septembre dernier, et l'avons fixée au

Dimanche 29 novembre, à 8 heures du matin, à Genève.

Nous vous communiquerons ultérieurement le programme et l'ordre du jour détaillés de cette réunion.

En même temps nous prions les sections qui ne nous ont pas envoyé leurs rapports pour 1890 soit 1890-91, de vouloir bien nous les faire parvenir *immédiatement*.

Recevez, chers camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central de la Société des officiers de la Confédération suisse :

Le Président, CAMILLE FAVRE, colonel-brigadier.
Le Secrétaire, HENRI LE FORT, capitaine.

Circulaires et pièces officielles.

Arrêté du Conseil fédéral concernant le service militaire des citoyens exemptés temporairement en vertu de l'art. 2 de la loi sur l'organisation militaire.

Le Conseil fédéral suisse, vu le rapport de son département militaire,

arrête :

Art. 1er. Les citoyens exemptés temporairement du service en vertu de l'article 2 de la loi fédérale sur l'organisation militaire, du 13 novembre 1874 (Rec. off., nouv. série, I. 218), et qui redeviennent astreints au service pendant qu'ils ont encore l'âge de faire partie de l'élite devront, outre l'école de recrues, prendre part aux cours de répétition qui auront lieu pendant la période qui s'écoulera entre le moment où ils ont recommencé le service et celui de leur passage dans la landwehr.

Si un citoyen de cette catégorie n'arrivait pas à suivre, dans l'élite

encore, au moins deux cours de répétition, il devra parfaire, dans la landwehr, le cours ou les deux cours de répétition qu'il n'aura pas fait dans l'élite.

Si les citoyens en question ne redeviennent astreints au service qu'après avoir atteint l'âge de la landwehr, on leur appliquera les dispositions de l'art. 85 de la loi sur l'organisation militaire.

Art. 2. Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 3 novembre 1891.

Au nom du Conseil fédéral suisse : Le président de la Confédération, WELTI. — Le chancelier de la Confédération, RINGIER.

BIBLIOGRAPHIE

Die Armee der Vereinigten Staaten von Nord-Amerika, par Arthur L. Bressler, colonel et commandeur de l'Académie militaire d'Ohio. 1 broch. in-8° avec planches coloriées. Leipzig. 1891. Moritz Ruhe, éditeurs. Prix, 4 marcs.

Cette brochure entre dans le détail du recrutement, de l'organisation, armement, équipement, de la dislocation de l'armée des Etats-Unis. Un album comprenant 15 planches coloriées vient à l'appui du texte et nous donne les uniformes des différentes armes, leurs insignes spéciaux, ainsi que les insignes des cadres et ce qui concerne la tenue en général, décoration du képi, sabre, ceinturon, tout jusqu'au moindre bouton. C'est un travail très consciencieux.

Nous croyons bien faire en le signalant, car il est spécialement intéressant pour le soldat suisse de voir comment la grande Confédération sœur a résolu le problème militaire. En outre, comme détail de tenue, on retrouve la source de plusieurs de ces insignes : pattes d'épaule, fourragère, etc., etc.

Der Heldenberg Radetzky's letzte Ruchestätte und Schloss Wetzdorf, par Karl Kaudelsdorfer, k. u. k. Hauptmann. 1 broch. in-8° avec illustrations. Vienne 1891. Wilhelm Braumuller, éditeur.

Pas n'est besoin de rappeler ce qu'est le Heldenberg, « ce jardin du souvenir, » comme l'écrit Hackländer, qui conserve en monuments impérissables la mémoire des grands hommes d'armes de l'Autriche, et dont un bourgeois patriote Joseph Pargfrieder conçut l'idée en commémoration des événements de 1848-1849 auxquels reste attaché le grand nom de Radetzky.

Cette publication, petite œuvre d'art en son genre, n'est au fond qu'une sorte de Bädecker du Heldenberg, mais un Bädecker qui joint à l'exactitude, la chaleur, la conviction, l'étincelle qui anime.